

[Max Thurian. La Confession. Luther et Calvin - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0402

SourceBoite_020 | Réforme, Contre-Réforme.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

tres de l'absolution (« certifier de la bonté de Dieu, afin de nous consoler ») et les *directeurs spirituels* par excellence (« pour nous instruire comment nous devons vaincre le péché »). Il maintient évidemment la liberté de cette confession très utile : « que les consciences ne soient point liées ». Il reconnaît que l'usage de la confession est très ancien. « Mais nous pouvons facilement prouver qu'il a premièrement été libre.²⁹ » Il a lu Sozomène qui raconte la suppression par l'évêque Nectaire (évêque de Constantinople de 381 à 397) des prêtres pénitenciers et de la confession privée à Constantinople par suite d'un scandale³⁰. Il a lu aussi saint Jean Chrysostome et le cite abondamment à l'appui de la liberté de se confesser. Il n'est pas sûr toutefois qu'il le comprenne bien, car ce dont celui-ci veut libérer c'est de la nécessité d'une confession publique (« devant témoin ») et non pas d'une confession privée peu pratiquée en son temps et battue en brèche par ceux qui n'admettaient qu'une fois la pénitence, après le baptême. Socrate encore juge sévèrement saint Jean Chrysostome qui, selon lui, « avait l'audace de dire : "Même si c'est pour la millième fois que tu fais pénitence, viens", enseignement dont ses amis eux-mêmes sont scandalisés »³¹. Le Synode du Chêne avait aussi reproché au saint archevêque sa trop grande largeur. L'évêque Isaac lui prête ces paroles : « Si tu as péché une seconde fois, repens-toi une seconde fois ; et chaque fois que tu auras péché, viens à moi et je te guérirai.³² » Ainsi saint Jean Chrysostome ne s'oppose pas à la confession privée en faveur de la confession à Dieu seul, comme le comprend Calvin, mais il soutient, contre

BnF
MSS

pas de verso